

MED.-LEG. 3 Directives de non-initiation de la réanimation

Critères d'exclusion :

Suicide, homicide.

1. **Se référer au protocole d'appréciation de la condition clinique préhospitalière.**
2. **Mettre le moniteur défibrillateur semi-automatique sous tension dès l'arrivée sur les lieux de l'intervention.**
3. **Dicter un rapport verbal succinct de la situation sur la bande audio du moniteur.**
4. **Demander l'attestation de non-initiation de la réanimation. Vérifier que le document a été signé par l'utilisateur ou son représentant légal.**
5. **En l'absence d'une ordonnance écrite de non-initiation de réanimation, une ordonnance verbale de non-initiation de réanimation doit être respectée au même titre qu'une ordonnance écrite. L'ordonnance verbale peut être émise dans l'ordre, par un tuteur, un curateur, un mandataire, un conjoint légal, un membre de la famille ou toute personne ayant un lien significatif avec l'utilisateur.**

Dans un tel cas, inscrire clairement sur le RIP et/ou mentionner verbalement pour enregistrement le nom de la personne ayant signifié l'ordonnance de non-initiation de la réanimation ainsi que son lien avec l'utilisateur. Une feuille de refus de soins doit être également complétée.

6. **S'il y a désaccord parmi les proches de la famille sur l'ordonnance verbale de non-initiation de la réanimation, procéder au protocole RÉA. 1 (Arrêt cardiorespiratoire d'origine médicale - Adulte) après confirmation de l'arrêt cardiorespiratoire.**
7. **S'il y a une ordonnance écrite de non-initiation de la réanimation et qu'un des proches insiste pour qu'il y ait des manœuvres, débuter le protocole RÉA. 1 (Arrêt cardiorespiratoire d'origine médicale - Adulte).**
8. **Ces situations doivent être soumises au directeur médical régional pour suivi du dossier.**
9. **Bien documenter le dossier en tout temps.**

Remarque :

Lors de la mise sous tension du moniteur défibrillateur semi-automatique, aviser les personnes présentes que les conversations sont enregistrées.